

AVIS PUBLIC

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

PRENEZ AVIS que, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski pour les années 2021, 2022 et 2023 sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à cette fin **le LUNDI 15 juin 2020, à 20 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Les délibérations du conseil, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations. La tenue de la période de questions devant porter sur ledit programme n'étant pas possible à ce moment (covid-19), le maire pourra recevoir les questions et commentaires par courriel adressé à mairie@rimouski.ca et y répondre lors de la séance ordinaire subséquente soit le 6 juillet 2020.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT.

La greffière,
Monique Sénéchal